

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CANTON DE DESVRES

COMMUNE DE LONGFOSSE

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Marché de prestations de services d'assurances – Marché à procédure adaptée (MAPA) – 2027-2030

Acheteur public : Commune de LONGFOSSE

Adresse : 28 rue de l'Eglise 62240 LONGFOSSE

Contact : Jean-Marc DUFOUR, Maire

Article 1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la souscription de contrats d'assurance destinés à garantir la Commune de Longfossé contre les différents risques liés à ses biens, à ses activités, à ses responsabilités, à ses véhicules ainsi qu'à la protection de ses élus et de ses agents.

Le marché porte sur des prestations de services d'assurance pour une durée de quatre ans, à compter du **1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2030**.

Article 2 – Type de procédure

Le présent marché est passé selon une **procédure adaptée (MAPA)** conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

La consultation est soumise aux principes fondamentaux de la commande publique, notamment aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Article 3 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de : 4 ans du 01 janvier 2027 au 31 décembre 2030

Article 4 – Décomposition des prestations en lots :

Le marché est alloté conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Il comprend les six lots suivants :

Lot n° 1 – Dommages aux biens

Ce lot a pour objet de garantir les bâtiments, locaux, biens mobiliers, équipements et, plus généralement, les biens appartenant à la Commune ou dont celle-ci a la garde ou la responsabilité, contre les risques définis dans les documents techniques du marché.

Lot n° 2 – Responsabilité

Ce lot a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité de la Commune résultant des dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités, compétences et missions.

Lot n° 3 – Véhicules à moteur

Ce lot a pour objet de garantir les véhicules terrestres à moteur appartenant à la Commune, dont elle est locataire ou dont elle a la garde, ainsi que les garanties complémentaires définies dans les documents du marché.

Lot n° 4 – Assurance des personnes – Auto-collaborateurs

Ce lot a pour objet de garantir les risques liés à l'utilisation, dans le cadre professionnel, de véhicules personnels par les collaborateurs de la Commune pour les besoins du service, ainsi que les garanties associées définies dans les documents techniques du marché.

Lot n° 5 – Protection juridique

Ce lot a pour objet de garantir la Commune, ses élus et/ou ses agents, selon les conditions définies dans les documents du marché, au titre de la protection juridique et notamment la prise en charge des frais nécessaires à la défense et à la sauvegarde de leurs intérêts dans les domaines couverts par le contrat.

Lot n° 6 – Protection fonctionnelle

Ce lot a pour objet de garantir les conséquences financières liées à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle dont peuvent bénéficier les élus et les agents de la Commune dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

La garantie devra notamment permettre la prise en charge des prestations prévues par les textes applicables, dans les limites et conditions définies par le contrat.

Article 5 – Montant estimatif du marché

La valeur estimative globale du marché est fixée à environ **45 000 € HT** sur la durée totale du marché, soit quatre années.

Cette estimation est donnée à titre indicatif et ne constitue pas un engagement de commande de la Commune.

La valeur estimative du marché comprend l'ensemble des lots.

Les candidats devront présenter une offre financière permettant d'identifier clairement le montant de la prime correspondant à chacun des lots pour chaque période concernée.

Article 6 – Pièces à fournir par les candidats

Les documents composant le dossier de consultation sont notamment les suivants :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement propre à chaque lot ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- les éventuelles conditions générales et conditions particulières proposées par l'assureur.

En cas de contradiction entre les différents documents, l'ordre de priorité défini dans les pièces contractuelles s'applique.

Article 7 – Conditions de participation

La consultation est ouverte aux opérateurs économiques disposant des capacités juridiques, professionnelles et financières nécessaires à l'exécution des prestations objet du marché.

Les candidats doivent notamment être habilités à exercer une activité d'assurance correspondant aux prestations faisant l'objet du présent marché.

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Il n'est pas imposé de nombre maximal de lots pouvant être attribués à un même candidat.

Article 8 – Présentation des candidatures

Le candidat devra fournir les renseignements et documents permettant d'apprécier ses capacités à exécuter le marché.

Le dossier de candidature comprendra notamment :

- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés publics ;
- les renseignements permettant d'apprécier la capacité économique et financière du candidat ;
- les renseignements permettant d'apprécier ses capacités professionnelles et techniques ;
- les justificatifs relatifs à l'habilitation à exercer l'activité d'assurance concernée ;
- une présentation de l'entreprise ou de l'organisme candidat ;
- les références professionnelles pertinentes, lorsque le candidat souhaite en faire état.

Les candidats pourront présenter leur candidature sous la forme du **DUME** ou au moyen des formulaires de déclaration appropriés.

Article 9 – Présentation des offres

Pour chaque lot auquel il soumissionne, le candidat devra remettre une offre complète comprenant notamment :

- l'acte d'engagement complété et signé ;
- les conditions générales et particulières du contrat proposées ;
- le détail des garanties proposées ; Les montants/plafonds
- les éventuelles réserves, exclusions ou limitations de garanties ;
- les éventuelles franchises ;
- les plafonds de garantie ;
- les éventuelles prestations complémentaires ;
- tout document permettant à la Commune d'apprécier la qualité et l'étendue des garanties proposées.

L'offre devra être suffisamment précise pour permettre à la Commune de comparer les propositions des différents candidats.

Toute réserve ou modification apportée aux garanties demandées devra être clairement identifiée.

Article 10 – Critères d'attribution

Pour chaque lot, les offres seront analysées et classées au regard des critères suivants :

1. Valeur technique et qualité des garanties : 60 %

Ce critère sera apprécié notamment au regard :

- de l'étendue des garanties proposées ;
- de l'adéquation des garanties aux besoins de la Commune ;
- des plafonds d'indemnisation ;
- des franchises ;
- des exclusions et limitations de garanties ;
- des modalités de gestion et de règlement des sinistres ;
- des services et prestations proposés par l'assureur.

2. Prix des prestations : 40 %

Le critère sera apprécié au regard du montant total de la prime sur la durée du marché, **en tenant compte des modalités tarifaires et des éventuelles franchises lorsqu'elles constituent un élément directement valorisable de l'offre**, selon la méthode de notation indiquée dans le RC. La Commune se réserve la possibilité de demander aux candidats des précisions sur le contenu de leur offre lorsque cela est nécessaire à son analyse.

Article 11 – Analyse des offres

Les offres irrégulières, inacceptables, inappropriées ou anormalement basses seront traitées conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

La Commune pourra demander aux candidats de préciser ou de compléter certains éléments de leur offre dans les conditions autorisées par la réglementation.

L'analyse des offres sera effectuée lot par lot.

Article 12 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Article 13 – Modalités de remise des offres

Les offres devront être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublic596280.fr>.

Date limite de réception des offres : 16 novembre 2026 12h00.

Les candidats devront veiller à ce que les fichiers transmis soient lisibles et exploitables.

Article 14 – Questions et renseignements complémentaires

Les candidats pourront demander des renseignements complémentaires concernant la consultation dans les conditions et délais indiqués dans les documents de la consultation.

Les demandes devront être adressées par l'intermédiaire du profil d'acheteur.

Les réponses apportées par la Commune seront communiquées, selon les modalités applicables, à l'ensemble des candidats concernés afin de garantir l'égalité de traitement.

Article 15 – Attribution du marché

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté, pour chaque lot, l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution définis à l'article 10 du présent règlement de consultation.

Un même candidat pourra être attributaire de plusieurs lots.

La Commune se réserve la possibilité de déclarer un ou plusieurs lots sans suite ou infructueux dans les conditions prévues par la réglementation.

Article 16 – Signature et notification

Le candidat retenu devra produire, dans le délai qui lui sera indiqué, les documents nécessaires à l'attribution du marché.

Le marché sera signé par le représentant habilité de la Commune.

Le marché prendra effet à compter de sa notification, sous réserve de la date de prise d'effet des garanties fixée au 1er janvier 2027.

Article 17 – Assurances

Le titulaire devra être assuré auprès d'une compagnie d'assurance pour les risques liés à l'exécution des prestations qui lui sont confiées.

Il devra pouvoir justifier, à la demande de la Commune, de la souscription des assurances correspondant à son activité et à ses obligations professionnelles.

Article 18 – Confidentialité

Les candidats et titulaires sont tenus de respecter la confidentialité des informations auxquelles ils pourraient avoir accès dans le cadre de la présente consultation et de l'exécution du marché.

Cette obligation concerne notamment les informations relatives aux biens, aux personnes, aux agents, aux élus, aux véhicules et aux risques assurés par la Commune.

Article 19 – Voies et délais de recours

Les voies et délais de recours applicables à la présente procédure sont précisés dans l'avis de marché.

Les candidats et soumissionnaires peuvent notamment exercer les recours prévus par le Code de justice administrative dans les conditions et délais applicables.

Article 20 – Dispositions finales

La participation à la présente consultation implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement de consultation ainsi que des autres pièces constitutives du marché.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des documents de la consultation et des caractéristiques des risques à assurer.

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse.

Fait à Longfosse, le 16/10/2026

Le Maire,

Jean-Marc DUFOUR

Lu et approuvé,

Le titulaire du Marché,

A..... , le

Signature

Annexe 2 - Véhicule à moteur

N°	Genre	Désignation	1 ^{re} mise en circulation	Formule de garantie	Date effet	Date résiliation	Cotisations annuelles (garanties optionnelles incluses)		Cotisations au prorata (garanties optionnelles incluses)		Garanties optionnelles par risque		
							HT	TTC	HT	TTC	Nature	Montants	Franchises
1	Tracteur agricole	JOHN DEERE - TRACTEUR AGRICOLE - AB-561-RP	01/07/2009										
2	Camionnette - Fourgon : moins de 3T5	RENAULT - MASTER - EW-012-KY	09/04/2018										
3	Véhicule léger	RENAULT - KANGOO - CC-014-AT	13/03/2006										
4	Remorque égale ou supérieure à 750 KG.	LIDER - REMORQUE - VN51L2392J10	14/05/2018										
5	Matériels et marchandises	MATERIEL DES AGENTS - 80000 Euros											

Les cotisations HT seront indexées à chaque échéance annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de référence déterminé aux conditions particulières.

Les cotisations TTC intègrent les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date de l'opération.

Annexe 1
Données aux Biers

N°	Désignation	Date effet	Date résiliation	Cotisations annuelles (garanties optionnelles incluses)		Cotisations au prorata (garanties optionnelles incluses)		Garanties optionnelles par risque		
				HT	TTC	HT	TTC	Nature	Montants	Franchises
1	MOBILIER URBAIN + ECLAIRAGE PUBLIC - TERRITOIRE COMMUNAL 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 60000€					€				
2	MAIRIE - BIBLIOTHEQUE - 28 RUE DE L'EGLISE 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 310 m²									
3	GROUPE SCOLAIRE - RUE DE L'EGLISE 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 1 050 m²									
4	Pré-Belgique Mairie - 80 m² Place de la Mairie									
5	Pré-Belgique Mairie - 80 m² Place de la Mairie									
6	EGLISE - RUE DE L'EGLISE 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 210 m²									
7	PRESBYTERE - 127 RUE JEAN-JACQUES PROLONGE 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Non Occupant - 275 m²									
8	SALLE DES FETES - 5 BIS PLACE DE LA MAIRIE 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 290 m²									

N°	Désignation	Date effet	Date résiliation	Cotisations annuelles (garanties optionnelles incluses)			Cotisations au prorata (garanties optionnelles incluses)			Garanties optionnelles par risque		
				HT	TTC		HT	TTC		Nature	Montants	Franchises
9	VESTAIRES STE GERTRUDE - RUE DU 8 MAI 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 105 m²											
10	GARAGE STE GERTRUDE - RUE DU 8 MAI 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 20 m²											
11	NCIENS VESTAIRES - IPASSE DU CARAQUET 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 110 m²											
12	VESTAIRES NABOR - IMPASSE 1 CARAQUET 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 220 m²											
13	ATELIERS MUNICIPAUX - MAUSSEE BRUNEHAUT 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 580 m²											
14	ANNEXE ATELIERS MUNICIPAUX - CHAUSSE BRUNEHAUT 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 90 m²											
15	PETIT BATIMENT ATELIERS MUNICIPAUX - CHAUSSE BRUNEHAUT 62240 LONGFOSSE - Propriétaire Occupant - 20 m²											

N°	Désignation	Date effet	Date résiliation	Cotisations annuelles (garanties optionnelles incluses)		Cotisations au prorata (garanties optionnelles incluses)		Garanties optionnelles par risque		
				HT	TTC	HT	TTC	Nature	Montants	Franchises
16	TOUS RISQUES INFORMATIQUE - 62240 LONGFOSSE - Propriétaire - 15000€									
17	BRIS DE MACHINE - 62240 LONGFOSSE - Propriétaire - 25000€									
18	Transport de valeurs - TRAJET JUSQU'A LA TRESORERIE - 500 Euros + La Poste									
19	220,5 m ² de Peche Propriétaire Occident 382 m ²									

Les cotisations HT seront indexées à chaque échéance annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de référence déterminé aux conditions particulières.
Les cotisations TTC intègrent les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date de l'opération.